

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_155

Objet : Bilan des acquisitions et cessions 2025

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Say SISOUVANNALATH, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Arnaud ROUSSEAUX, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

La présente délibération a pour objet d'appliquer les dispositions suivantes de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que « le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Selon la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, les acquisitions et les cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire. Sauf stipulation contraire, la date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix et non celle de la date de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement. Si une convention portant sur l'aliénation d'un bien immobilier a été conclue l'année N, cette vente doit figurer au bilan des acquisitions et cessions effectuées pendant l'exercice N, même si l'acte authentique est intervenu l'année N+1. Ce bilan comprendra également les acquisitions et cessions immobilières, dont les actes constatant les transferts de propriété auront été signés en 2025, en vertu de délibérations d'années antérieures prévoyant expressément que le transfert de propriété aurait lieu à la date de signature de l'acte authentique.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, développement durable,

foncier du mercredi 3 juin 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le bilan ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225723-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026

Acquisitions

Objet	Parcelle	Date délibération	Identité du vendeur	Prix	Date acte de vente
Acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain située 109 rue Gaston Baratte	NP 799 pour une superficie de 149 m²	Délibération n° VA_DEL2025_88 en date du 24/06/2025	BF INVEST	20 000 euros	22/11/2025
Acquisition auprès de Vinci Immobilier de 12 places de stationnement au centre social hôtel de ville	Volume 29 NH 27-342-343-344-345-346-347-351-352-353	Délibération n° VA_DEL2019_153 en date du 25/06/2019 Délibération n° VA_DEL2025_163 en date du 04/11/2025	VINCI IMMOBILIER NORD EST	115 200 euros	01/12/2025
Préemption parcelle cadastrée section LM n° 20, chemin de Rouge Fontaine	LM 20 pour 33 218 m²	Décision de préemption n° VA_DEC2025_449 en date du 9/07/2025	Consorts BOULANGER	150 000 euros	11/12/2025
Acquisition par la Ville à la MEL de parcelles de terrain avenue du Pont-de-Bois (terrain Poteau Rose)	ND 164 pour 390 m² NE 121 pour 1 m² NE 198 pour 5175 m² NE 199 pour 8 m² NE 200 pour 436 m²	Délibération n° VA_DEL2023_130 en date du 26/09/2023	MEL	676 125 euros	27/02/2025
Acquisition par la Ville d'une parcelle espace vert située 231 rue de Lille	NN 1046 pour une superficie de 194 m²	Délibération n° VA_DEL2024_144 en date du 23/09/2024	SCCV Rue de Lille Villeneuve d'Ascq	1 euro	16/06/2025

Cessions

Objet	Parcelle	Date délibération	Identité de l'acquéreur	Prix	Date acte de vente
Vente par la Ville d'un immeuble d'habitation 56 rue de Lille	MS 773 pour une superficie de 168 m ²	Délibération n° VA_DEL2024_111 en date du 25/06/2024	Mme Alexandra DA SILVA CUBAL et M. Faissal KHALLOUFI	180 000 euros	13/02/2025
Vente au profit de la société Vilogia d'une emprise de terrain pour l'implantation d'un local poubelle rue Mélina-Mercouri	NO 1667 pour 9 m ²	Délibération n° VA_DEL2024_216 en date du 17/12/2024	VILOGIA	1215 euros	30/10/2025
Transfert de domaine public à domaine public par la Ville au profit de la MEL suite à travaux rue Marcel Bouderiez	NO 1675 pour 24 m ² NO 1679 pour 16 m ² NO 1683 pour 52 m ² NO 1687 pour 55 m ² NO 1691 pour 3 m ² NO 1693 pour 24 m ² NO 1697 pour 17 m ² NO 1701 pour 19 m ² NO 1705 pour 15 m ² NO 1709 pour 15 m ² NO 1713 pour 53 m ² NO 1717 pour 41 m ² NO 1718 pour 5 m ² NO 1724 pour 15 m ² NO 1728 pour 25 m ² NO 1730 pour 30 m ²	Délibération n° VA_DEL2025_151 en date du 30/09/2025	MEL	A titre gratuit	01/12/2025
Transferts de domaine public à domaine public par la Ville au profit de la MEL suite à	LC 561 pour une superficie de 300 m ²	Délibération n° VA_DEL2025_151 en date du 30/09/2025	MEL	A titre gratuit	02/12/2025

travaux rue de Babylone						
Vente par la Ville à la MEL d'une parcelle de terrain située chemin de Rouge Fontaine	LM 20 pour 33 218 m ²	Délibération n° VA_DEL2025_154 en date du 30/09/2025	MEL	150 000 euros	11 et 18/12/2025	
Vente par la Ville à un particulier d'une bande de terrain rue de Babylone	LI 800 pour une superficie de 34 m ²	Délibération n° VA_DEL2025_44 en date du 01/04/2025	M. Rohart	6120 euros	15/12/2025	